



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion plénière du 04/06/2025
Président	Roland MEHN
Membres	Bernard PAQUIN, Yannick DANDRELLE, Jean-Louis MAZZEO, Marc HOOG, Cyrille IMBERNON, Christophe MARIE, François SOGNE, Didier LECOANET
Excusés	Guy ANDRE, Pierre TAESCH, Claude KEIME, Virginie ZERR
Administration	Maxime RINIE, Damien ENGEL

1- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les PV de la Commission Régionale des Compétitions du 21/05/2025, 26/05/2025 et 03/06/2025 sont adoptés à l'unanimité.

2- INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Bilan finales Coupes du Grand Est H&F à ERSTEIN

- Un événement LGEF / AS Erstein qui a été une vraie réussite.
- 1200 entrées payantes sur la journée.
- Un grand merci au club de l'AS Erstein qui a mobilisé ses bénévoles.

3- POINT DE SITUATION COUPES NATIONALES ET RÉGIONALES

3-1- Engagements Coupe de France 2025/2026

- Près de 600 équipes engagées à date.
- Inscription possible jusqu'au 30 juin.

3-2- Tirage du 1^{er} tour

- Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de France sera effectué le vendredi 18 juillet dans un club du secteur Champagne-Ardenne.

3-3- Modification règlementaire Coupe du Grand Est

- La CRC propose de supprimer les prolongations pour la finale de la Coupe du Grand Est.

4- FINALES JEUNES À FORBACH

- Programme des finales le 9 juin à FORBACH :

- 11h00 : finale Coupe du Grand Est U15 *RC STRASBOURG ALSACE / KOMETRIB SJ*
- 14h00 : finale Coupe du Grand Est U17 *SC SCHILTIGHEIM / KOMETRIB SJ*
- 17h00 : match du titre U19 R1 *AS GUEUX / FCSR HAGUENAU*

5- RÉUNION CONSTITUTION DES GROUPES

- 15 juillet à Champigneulle en présence de clubs

- 9 clubs invités (3 par anciens territoires).

6- DIVERS

Courriers de club

- STE MARGUERITE (U14 Interdistrict) demande à jouer en U15 R2

Avis de la CRC : En application du règlement, en cas de place vacante il sera procédé prioritairement au repêchage des équipes évoluant dans le championnat U14R2 afin de permettre le glissement générationnel.

- RIEDISHEIM (D1) demande à jouer en

Avis de la CRC : La position au classement du championnat U16D1 Titre ne permet pas réglementairement de pouvoir envisager l'accession dans le championnat U17R2.

- ENSISHEIM (U18 D1) demande à jouer en U19 R1

Avis de la CRC : Pris note du souhait – avis favorable étant donné que le règlement permet aux équipes évoluant dans les championnats de U18 D1 et U18 Interdistricts de pouvoir s'inscrire dans le championnat U19R1 dans la limite de 9 places disponibles.

- NEUVES MAISONS GS (U18 Interdistrict) demande à jouer en U18 R2

Avis de la CRC : La position au classement du championnat U17 Interdistrict ne permet pas réglementairement de pouvoir envisager l'accession dans le championnat U18R2.

- CHAMPAGNE ACADEMY FC demande à jouer en U18 R1

Avis de la CRC : défavorable – Pas possible de pouvoir s'inscrire directement dans un championnat régional.

- VERDUN BELLEVILLE FC (U13 D1) demande à glisser en U14 R2

Avis de la CRC : défavorable – pas possible réglementairement de pouvoir accéder du championnat U13D1 dans le championnat U14R2

- VERDUN BELLEVILLE FC (U18R2) demande d'accession en U18R1

Avis de la CRC : défavorable – pas possible réglementairement de pouvoir accéder du championnat U18R2 dans le championnat U18R1

- FISMES (U16 R2) demande à jouer en U17 R2

Avis de la CRC : défavorable – Pas possible de pouvoir s'inscrire directement dans un championnat régional.

- OIRY US (U19 R1) demande à jouer en U19 R1

Avis de la CRC : à statuer selon les éventuelles places vacantes

- ALSACE DU NORD GJ (U16 D1) demande à jouer en U16 R2

Avis de la CRC : défavorable - Pas possible de pouvoir réglementairement s'inscrire directement dans un championnat régional.

- SARRE-UNION (U18 R2) demande à maintenir des U18 R2

Avis de la CRC : défavorable - Pas possible de pouvoir réglementairement se maintenir dans un championnat régional 18R2

- VILLERS COS (U14 et U15 district) demande à jouer

Avis de la CRC : défavorable – Pas possible de pouvoir s'inscrire directement dans un championnat régional.

- TINQUEUX CHAMPAGNE FC (U18 Interdistrict) demande à jouer en U19 R1 :

Avis de la CRC : à voir

- OBERNAI (U18 R2)

Avis de la CRC : à statuer selon les éventuelles places vacantes

- VILLERS SEMEUSE demande à jouer en U19 R1

Avis de la CRC : à statuer selon les éventuelles places vacantes

- ST ANDRE FOOTBALL (U18 D2) demande à jouer en U19 R1

Avis de la CRC : défavorable – pas possible réglementairement de pouvoir accéder du championnat U18D2 dans le championnat U19R1

- SCHIRRHEIN (U18 D1)

Avis de la CRC : Pris note du souhait – avis favorable étant donné que le règlement permet aux équipes évoluant dans les championnats de U18 D1 et U18 Interdistricts de pouvoir s'inscrire dans le championnat U19R1 dans la limite de 9 places disponibles.

- GROUPEMENT ITTENHEIM (U13 D2) demande à jouer en U14 R2

Avis de la CRC : défavorable – pas possible réglementairement de pouvoir accéder du championnat U13D2 dans le championnat U14R2

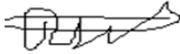
- ERSTEIN demande à glisser en U15 R2

Avis de la CRC : selon place vacante

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Damien ENGEL

